

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme
Approuvé le 20 juin 2012

Modification simplifiée n°6
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal qui l'a approuvé le
29 juin 2022

Le Maire,
Jean-Luc GARNIER



Document graphique
Bourg de Bavent
Plan 4/4



--- Limites de zone réglementaire

Ua Intitulé de la zone réglementaire

- Emplacement réservé
 - 1 : voirie nouvelle (bénéficiaire commune) : 15 885,41 m²
 - 2 : extension de cimetière (bénéficiaire commune) : 3 469 m²
 - 3 : création d'une voie vélo route intercommunale NCPA (bénéficiaire communauté de communes) : 251 m²
 - 4 : réserve pour l'extension de la salle municipale (bénéficiaire commune) : 1 850 m²
- Espace boisé classé

--- Chemins ruraux à préserver (modes de déplacement alternatifs)

--- Haies à préserver au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

--- Patrimoine bâti à préserver au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

--- Périmètre de protection rapprochée des forages d'eau potable de Roncheville

--- Constructions nouvelles reportées sur le fond de plan

--- Périmètre de protection des bâtiments agricoles en zone A

--- Périmètre de protection des monuments historiques

Prédispositions aux risques de mouvements de terrains (fluages, glissement de pente et phénomènes associés)

- Zone soumise à une prédisposition très forte au risque de mouvement de terrain
- Zone soumise à une prédisposition modérée à forte au risque de mouvement de terrain
- Zone soumise à une prédisposition faible à modérée au risque de mouvement de terrain

Prise en compte des risques liés au transport de matières dangereuses

- Zone de dangers très graves pour la vie humaine (zone d'effets létaux significatifs)
- Zone de dangers graves pour la vie humaine (Zones de premiers effets létaux)
- Zone de dangers significatifs pour la vie humaine (Zones d'effets irréversibles)

0 50m 100m 200m

